



[snabf@snabf.org](mailto:snabf@snabf.org) – bal interne : 1645-UT – tél : 01 42 92 40 25 – fax : 01 42 60 77 42 – [www.snabf.org](http://www.snabf.org)

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU 15 FEVRIER 2008

Délégation SNABF Solidaires : Michel Felce ; Eric Habif

La séance a débuté par un rappel par la CGRP de plusieurs demandes intersyndicales ( SMCC, ouverture de négociations salariales...)

### **Pour ce qui concerne le SNABF, nous avons interpellé la Banque sur :**

- La mise en place, lors des prochaines négociations salariales, de la bonification indemnitaire pour les agents au sommet de leur grade, à l'instar du dispositif institué dans la Fonction Publique.
- Le déblocage anticipé de la participation,
  - la DGRH attend la publication des textes législatifs.
- Le lundi de Pentecôte,
  - la DGRH attend la publication des textes législatifs avant d'ouvrir une négociation.
- Les dons par l'employeur de matériels informatiques à son personnel,
  - réponse attendue
- La réunion supplémentaire de négociation sur le projet NTIC,
  - réponse favorable de la Banque

### **Autres points divers abordés en séance par les autres OS ou par la Banque**

#### Par les organisations syndicales :

- Rachat des jours RTT.

La Banque précise qu'il n'y aura pas de négociation, elle appliquera tout ou partie de la loi conformément au projet législatif. Dès la parution des textes, elle engagera une concertation.

Pour notre part, nous avons réaffirmé que nous n'étions pas demandeurs de la « monétisation » des jours RTT, rejoints en cela par la plupart des OS.

#### La Banque :

- Elle a demandé où en était la liste des 58 eatp détachés dans les organismes sociaux à

restituer avant fin 2008. Le DGRH a précisé que dans l'attente de cette liste, tous les mouvements de détachés restent gelés.

- S'agissant de l'attribution des compléments de rémunération aux détachés, la Banque a demandé de lui communiquer rapidement les propositions d'attributions. Nous avons réaffirmé notre opposition à ce dispositif, et donc confirmé qu'il n'y aurait aucune proposition s'agissant de tous nos détachés.

En définitive, seules la CGC et FO proposeront leurs détachés.

### **Avenant 2008 à l'accord d'intéressement 2007-2009**

Au cours de l'examen des objectifs décentralisés, outre diverses remarques et critiques, nous avons insisté sur le caractère excessivement quantitatif des objectifs du réseau, tout en prenant acte d'une amélioration de la transversalité de la plupart des objectifs.

Plus généralement, nous avons également dénoncé la prépondérance accordée à la recherche de la performance et de l'efficacité, au détriment de la qualité des services rendus.

La Banque a accepté d'apporter quelques modifications mineures à son projet qui devra être signé avant fin février 2008.

### **Dispositif de préretraite en faveur des agents dont la pension peut être liquidée à 55 ans**

La Banque a confirmé la récente décision du Conseil Général d'élargir à minima la nomenclature des personnels concernés par ce dispositif, à savoir deux nouvelles catégories :

- Ouvriers imprimeurs sur machine d'impression en ligne feuille et en ligne continue ayant travaillé au moins 20 ans en horaire posté selon un régime de travail en continu (h24)
- Ouvriers imprimeurs sur machine de sécurisation (imprimerie et papeterie), ayant travaillé au moins 20 ans en horaire posté selon un régime de travail en continu (h24).

Au total donc, ce dispositif concernera un nombre très limité d'agents car le critère retenu (travail sur machine et en h24) exclut de nombreuses autres catégories travaillant en horaire continu.

C'est pourquoi nous avons demandé l'ouverture rapide de négociations permettant de prendre en compte la pénibilité au travail, sans attendre l'hypothétique conclusion d'un accord national interprofessionnel sur ce dossier en suspens depuis plusieurs années.

La Banque a enregistré notre demande, et nous répondra sur l'ouverture prochaine ou non d'une négociation sur ce thème.